

Erratum

Décision 11791, 9 avril 2020

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1)

Prix du lait de consommation — Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 3 février 2021, 153^e année, n^o 5, page 535.

À la page 535, on aurait dû lire ceci :

« Décision 11913, 4 décembre 2020

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, par sa décision 11913 du 4 décembre 2020, approuvé, après modifications, un Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation dont le texte suit.

Veillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1).

La secrétaire,
MARIE-PIERRE BÉTOURNAY, *avocate*

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 40.5)

1. Le Règlement sur les prix du lait de consommation est modifié par le remplacement de l'Annexe A par la suivante :

« ANNEXE A
(art. 3, 3.1 et 4)

— RÉGION I

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,89\$	2,05\$	1,97\$
1,5 litre	2,84\$	3,08\$	2,94\$
2 litres	3,74\$	4,06\$	3,85\$
4 litres	7,16\$	7,80\$	7,38\$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,82\$	1,98\$	1,90\$
1,5 litre	2,73\$	2,97\$	2,83\$
2 litres	3,58\$	3,90\$	3,69\$
4 litres	6,86\$	7,50\$	7,08\$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,74\$	1,90\$	1,82\$
1,5 litre	2,61\$	2,85\$	2,71\$
2 litres	3,42\$	3,74\$	3,53\$
4 litres	6,56\$	7,20\$	6,78\$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,67\$	1,83\$	1,75\$
1,5 litre	2,51\$	2,75\$	2,61\$
2 litres	3,30\$	3,62\$	3,41\$
4 litres	6,31\$	6,95\$	6,53\$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

—RÉGION II

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,95 \$	2,11 \$	2,03 \$
1,5 litre	2,93 \$	3,17 \$	3,03 \$
2 litres	3,86 \$	4,18 \$	3,97 \$
4 litres	7,36 \$	8,00 \$	7,58 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,88 \$	2,04 \$	1,96 \$
1,5 litre	2,82 \$	3,06 \$	2,92 \$
2 litres	3,70 \$	4,02 \$	3,81 \$
4 litres	7,06 \$	7,70 \$	7,28 \$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,80 \$	1,96 \$	1,88 \$
1,5 litre	2,70 \$	2,94 \$	2,80 \$
2 litres	3,54 \$	3,86 \$	3,65 \$
4 litres	6,76 \$	7,40 \$	6,98 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,73 \$	1,89 \$	1,81 \$
1,5 litre	2,60 \$	2,84 \$	2,70 \$
2 litres	3,42 \$	3,74 \$	3,53 \$
4 litres	6,51 \$	7,15 \$	6,73 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

—RÉGION III

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,16 \$	2,32 \$	2,24 \$
1,5 litre	3,25 \$	3,49 \$	3,35 \$
2 litres	4,27 \$	4,59 \$	4,38 \$
4 litres	8,20 \$	8,84 \$	8,42 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,09 \$	2,25 \$	2,17 \$
1,5 litre	3,14 \$	3,38 \$	3,24 \$
2 litres	4,11 \$	4,43 \$	4,22 \$
4 litres	7,90 \$	8,54 \$	8,12 \$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,01 \$	2,17 \$	2,09 \$
1,5 litre	3,02 \$	3,26 \$	3,12 \$
2 litres	3,95 \$	4,27 \$	4,06 \$
4 litres	7,60 \$	8,24 \$	7,82 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,94 \$	2,10 \$	2,02 \$
1,5 litre	2,92 \$	3,16 \$	3,02 \$
2 litres	3,83 \$	4,15 \$	3,94 \$
4 litres	7,35 \$	7,99 \$	7,57 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

—RÉGION IV

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,18 \$	2,34 \$	
1,5 litre	3,27 \$	3,51 \$	
2 litres	4,29 \$	4,61 \$	
4 litres	8,22 \$	8,86 \$	

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,11 \$	2,27 \$	
1,5 litre	3,16 \$	3,40 \$	
2 litres	4,13 \$	4,45 \$	
4 litres	7,92 \$	8,56 \$	

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	2,03 \$	2,19 \$	
1,5 litre	3,04 \$	3,28 \$	
2 litres	3,97 \$	4,29 \$	
4 litres	7,62 \$	8,26 \$	

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détail minimum	Prix au détail maximum	Prix à domicile minimum
1 litre	1,96 \$	2,12 \$	
1,5 litre	2,94 \$	3,18 \$	
2 litres	3,85 \$	4,17 \$	
4 litres	7,37 \$	8,01 \$	

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2021.»

74030